

# ANNEXE#1 Tarifs des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire – Commune de Contrexéville Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

	<i>QF CAF Inférieur à</i>	<i>QF CAF compris entre</i>	<i>QF CAF compris entre</i>	<i>QF CAF compris entre</i>	<i>QF CAF compris entre</i>	<i>QF CAF supérieur à</i>
	399	400 et 599	600 et 899	900 et 1299	1300 et 1599	1600
<b>Restauration scolaire Tarifs repas</b>	2,65€	3€	3,35€	3,70€	3,90€	4,25€
<b>Restauration scolaire Tarifs repas extérieur</b>	3,65€	4€	4,35€	4,70€	4,90€	5,25€
<b>Périscolaire Matin Périscolaire Soir Tarifs à la prestation</b>	0,80€	1,30€	1,30€	1,80€	2,30€	3,10€
<b>Accueil Midi Tarifs à la prestation</b>	0,50€	0,50€	0,50€	0,60€	0,60€	0,60€
<b>Périscolaire Mercredis Tarifs à la prestation</b>	3,50€	4,50€	5€	5,50€	6€	6,50€
<b>Extrascolaire (vacances)  Tarifs prestation à la journée</b>	4€ la demi- journée  ou 8€ la journée	5€ la demi- journée  ou 10€ la journée	5,50€ la demi-journée  ou 11€ la journée	6€ la demi- journée  ou 12€ la journée	6,50€ la demi-journée  ou 13€ la journée	7€ la demi- journée  ou 14€ la journée
<b>Extrascolaire (vacances)  Tarifs au forfait semaine</b>	15€ la semaine en demi-journée  Ou 30€ la semaine en journée	20€ la semaine en demi-journée  Ou 40€ la semaine en journée	22,50€ la semaine en demi-journée  Ou 45€ la semaine en journée	25€ la semaine en demi-journée  Ou 50€ la semaine en journée	27,50€ la semaine en demi-journée  Ou 55€ la semaine en journée	30€ la semaine en demi-journée  Ou 60€ la semaine en journée

### Restauration scolaire :

Un tarif unique de 4,50€ pour les repas est appliqué pour les repas enfants facturés aux utilisateurs extérieurs aux services périscolaires et extrascolaires de la ville (accueil de loisirs OMS, ...).

### Accueils périscolaires et extrascolaires :

Une majoration de 20% sera appliquée aux différents tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires pour les enfants non domiciliés à Contrexéville et dont la commune de résidence n'est pas rattachée aux écoles de Contrexéville. Les enfants ayant une obligation scolaire (Exemple : Ulis,...) ne sont pas concernés par cette majoration.

Il est à noter que dans toutes les structures municipales des accueils d'enfants, les goûters sont fournis à titre gratuit.